

Procès-verbal du 26 mars 2013

Conseil Général

Féchy



Procès-verbal no 1/2013

1. Ouverture de la séance et appel

Mme la Présidente, Mireille Cardinaux ouvre la séance à 20h15. Elle souhaite la bienvenue à ce premier conseil général de l'année 2013. Elle remercie les conseillers ainsi que la Municipalité pour leur présence.

Mme la Présidente excuse l'absence du futur nouveau municipal M. Marc Hasler, qui est actuellement en vacances. Il prend ses fonctions le 1^{er} avril succédant à Katyla Labhard qui nous quitte ce soir. Le bureau du Conseil a assermenté M. Hasler le 12 mars dernier ainsi il peut légalement exercer son rôle de municipal.

Mme Mireille Sanchez procède à l'appel, sur les 84 membres du Conseil, 58 sont présents, 24 excusés et 2 non excusés. Le quorum étant à 28, il est atteint. Dès lors, Mme la Présidente ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 4/2012 du 11.12.2012

Mme la Présidente tient sincèrement à remercier Mme Mireille Sanchez pour la rédaction de celui-ci. Le PV était très long et conséquent. Pour faire suite à la remarque lors du précédent conseil de Mme Sachot, Mme Sanchez a tout écrit, ce qui en résultait un PV de 17 pages, ramené à 13. Mme la Présidente propose que les prochains PV soient faits de manière décisionnelle et que les remarques importantes des conseillers y seront mentionnées.

M. Guy Mercier : une erreur s'est glissée à la page 9 concernant son intervention à propos des appartements du Rionzier, la fourchette est de 265 à 287 m² et non pas de 165 à 287 m².

Mme Christiane Aguet : en page 5, M. Willy Kursner fait une remarque que la procédure soit faite dans l'ordre et non faire dans l'ordre.

Mme Christiane Aguet indique qu'elle n'était pas présente lors de la séance du 11 décembre 2012. Elle a donc apprécié la longueur du PV.

M. Riccardo De Filippo : une remarque non pas sur le PV mais sur la procédure proposée, cela oblige les conseillers à prendre note des commentaires pour voir par la suite s'ils sont transcrits dans le PV ou non. Il propose que tous les commentaires et remarques soient inscrits de manière systématique.

Le Procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est accepté à la majorité, 2 abstentions et 0 refus.

4. Assermentations

Néant.

5. **Correspondance éventuelle**

Néant.

6. **Election d'un membre suppléant pour le SIDERE**

Mme la Présidente : lors du dernier Conseil, M. Jean-Luc Kaesermann a été élu membre du SIDERE. Cependant, il manque un suppléant que nous devons élire ce soir.

M. Bernard Genton propose **M. Frédéric Baumgartner** qui est membre depuis un certain temps du SIDEP et qui est donc déjà au courant d'un certain nombre de chose par rapport à ces objets là. M. Frédéric Baumgartner accepte et est élu par applaudissements.

7. **Préavis municipal no 1/2013 relatif au crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture sur invitation pour la rénovation et la transformation du collège de Féchy-Dessus**

M. Francis Liard, Syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture dudit préavis. Ceci n'est pas le cas, il en lit les conclusions.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Paul Gruaz**, rapporteur de la Commission ad hoc qui recommande d'accepter à l'unanimité ce préavis.

Mme la Présidente passe ensuite la parole à **M. Laurent Besso**, rapporteur de la COGEFIN, il signale que la COGEFIN a eu du mal à se prononcer étant donné le peu d'éléments connus quant à la nature des travaux à effectuer. En conclusion, la COGEFIN recommande de refuser ce préavis en l'absence de précisions quant à l'affectation future des locaux à aménager.

M. Francis Liard, Syndic : la Municipalité a pris connaissance avec satisfaction du rapport de la commission ad hoc, avec un peu de déception du rapport de la COGEFIN, il lui semblait que la COGEFIN devait se prononcer d'abord sur l'aspect financier. Il apporte quelques compléments, d'une part, la Municipalité a pris la décision de définir le programme qui irait dans ce bâtiment avec la commission ad hoc. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un relevé du bâtiment ainsi qu'un relevé du géomètre de la Rue de Féchy-Dessus jusqu'à la Vigne du Monde pour connaître les niveaux. A la suite de cela, la Municipalité et la commission ad hoc pourront définir le cahier des charges du concours et définir ce qu'il est possible de mettre dans ce bâtiment. Les idées sont là, mais nous ne savons pas si elles sont réalisables. Il faut donc de l'argent à investir pour ces études.

M. Guy Mercier, concernant cette mise au concours, il s'est demandé durant un certain temps si c'était judicieux de faire un concours pour un projet qui semble limité mais il lui semble que cela fait particulièrement sens si ce n'est pas seulement un concours de projet mais aussi un concours d'idées. De ce point de vue là, il est vrai que si l'on veut avoir les idées des architectes, il faut d'abord faire le concours puis ensuite on a les idées des architectes. La Municipalité pourra nous confirmer s'il s'agit bien d'un concours de projet et d'idées. Il a aussi une question pour la Municipalité : il conçoit que c'est difficile au stade actuel mais a-t-elle fait une estimation du coût global de la réalisation de cette transformation et de cette affectation ?

M. Francis Liard, Syndic : nous n'avons fait aucune investigation sur les coûts, tout dépendra de si l'on termine l'excavation sous la grand place, avec une petite extension au sud avec une terrasse pour un appartement ou d'autres locaux. Le cube peut donc varier fortement. Les WC publics sont aussi à changer. Il est difficile à ce stade d'évaluer un coût.

Mme Laurence Sachot : nous avons bien entendu le rapport de la COGEFIN qui interpelle un peu. Elle a bien compris M. le Syndic indiquant qu'il est nécessaire d'avoir un relevé avant de pouvoir continuer mais pourquoi pas scinder ce préavis en 2 parts. D'une part l'apport de Frs 21'500.- pour obtenir un relevé et venir après avec le projet du concours et ainsi des idées plus claires.

M. Jean-Luc Kaesermann trouve un peu bizarre que l'on demande un accord sur un crédit alors que les conseillers n'ont pas la vision de ce qu'il va être effectué à ce bâtiment. Il estime que la Municipalité devrait présenter ce qu'il va devenir de ce bâtiment (des appartements, une salle de réception ?) Si une salle de réception est faite, il faut en premier lieu résoudre le problème du parking de Féchy-Dessus. Il estime que la Municipalité doit présenter avant tout un projet complet de ce qui va être fait à ce bâtiment. Il signale qu'il n'est pas contre le projet d'architecture mais il aimerait savoir à quoi va servir définitivement le bâtiment avant d'investir de l'argent tel quel. Il y a une salle communale et un foyer en bas. Il trouve un peu dérisoire que l'on « replante » une salle supplémentaire, d'autant plus qu'un crédit a été voté pour la construction du refuge.

M. Willy Kursner pense que c'est une chance d'avoir 2 préavis contradictoires. Le Conseil peut au moins s'exprimer à ce sujet. Pour faire quelque chose à Féchy-Dessus et trouver la meilleure solution possible pour ce bâtiment qui n'a pas revu de maître d'état depuis des décennies, qui est placé dans un site d'exception. Il est certain que le montant que la Municipalité demande pour esquisser plusieurs projets à cet emplacement (que ce soit des logements ou une salle de réception) est correct, il pense que la Municipalité doit avoir le pouvoir de mandater les personnes qui sont aptes à mettre en valeur ce bâtiment. Il y aura certainement plusieurs versions. Une fois la présentation effectuée par la Municipalité au Conseil, nous serons aptes à renvoyer les propositions qui ne conviennent pas. Ce soir, il croit que la demande de la Municipalité est d'obtenir un crédit pour étudier ce qu'il peut se faire à Féchy-Dessus. Il est convaincu que le Conseil va entrer en matière et que la Municipalité pourra aller de l'avant pour remettre en état ce bâtiment.

Mme Christiane Aguet : le but de ce concours et de savoir quoi faire de ce bâtiment. Un concours ne peut être imaginer sans avoir un relevé de la parcelle, de ses alentours ainsi que du bâtiment.

M. Mathieu Barbay : quelque chose n'a pas été comprise au sein de la COGEFIN. Il avait été compris que la Municipalité allait donner ce qu'elle voulait pour le bâtiment et que les 5 projets représenteraient la même chose (ex : 2 appartements et une salle de réception, 3 appartements, etc). Ce soir on parle de 5 projets qui pourraient être sensiblement différents. M. le Syndic n'a pas répondu pour expliquer exactement ce qu'il en était. Peut-il préciser ?

M. Francis Liard, Syndic : il n'a pas été répondu pour la simple et bonne raison que la Municipalité ne sait pas encore ce qui va être fait. Il existe des idées, mais sont-elles réalisables ? Nous n'avons pas de relevés, pas de plans de géomètre, pas de niveaux. Il est

clair qu'il y a réflexion sur les places de parc depuis longtemps. La municipalité souhaiterait faire quelque chose avec le bâtiment et pourquoi pas mettre le parking ailleurs. Ce sont des études à faire. En premier lieu, il faut avoir les moyens de pouvoir travailler. Scinder le préavis en 2 serait inutile. La Municipalité demande frs 120'000.-. A été demandé 15 millions en 2 mois l'année dernière et le Conseil était d'accord. Un excellent travail a été exécuté avec cette somme d'argent.

M. Jean-Paul Gruaz : s'il se réfère aux questions posées, il se rend compte que les conseillers n'ont pas tout à fait compris la position de la COGEFIN. En fait, le préavis englobe 2 étapes, la première étant le relevé du géomètre ainsi que celle de créer un dossier du bâtiment existant. La deuxième étape sera de déterminer ce que l'on pourra faire ou pas et quels seront les coûts.

M. Francis Liard, Syndic : pour faire le programme que M. Gruaz propose, il ne faut pas seulement les honoraires pour établir les relevés. Il faut aussi compter les honoraires de la personne qui va nous aider dans les démarches avec la Commission.

M. Jean-Luc Kaesermann indique ce n'est pas l'histoire du préavis qui le dérange mais l'affectation du bâtiment. On vote un crédit pour une salle de réception et des appartements.

M. Bernard Genton : nous sommes dans un imbroglio qui l'étonne. La Municipalité au lieu de nous mettre devant un projet tout ficelé qu'elle aurait conçu elle-même alors qu'aucun d'entre eux n'est architecte préfère ouvrir un débat d'idées. Le choix s'est porté sur l'engagement de personnes compétentes, qui collaborent et nous amènent un certain panel de propositions possible ou impossibles, parmi lesquelles nous choisirons. La Municipalité ne nous met pas devant un objet fermé. Pour que cet objet puisse aller de l'avant, elle a besoin de fonds c'est évident.

M. Francis Liard, Syndic a relu le préavis municipal et il n'est fait nulle part allusion à l'affectation du bâtiment (appartements ou locaux divers).

Mme Christiane Aguet pense que la COGEFIN a outrepassé ses compétences, elle soit se prononcer sur les montants et non pas sur le bienfondé de la demande de crédit.

M. Mathieu Barbay : la COGEFIN doit aussi se prononcer sur l'affectation des montants que l'on paie et il s'agit aussi de la commission de gestion. Cela inscrit dans le rapport et ceci ne reste qu'un rapport. Chacun est libre de voter comme il l'entend.

Mme la Présidente signale que la COGEFIN statue sur l'aspect financier à savoir si les finances le permettent ou non, mais effectivement l'attribution en tant que tel est un aussi un élément qui peut entrer un ligne de compte.

M. Willy Kursner croit que le chemin est encore très long avant de voir quelque chose se faire dans ce bâtiment. Pour arriver à imaginer quelque chose, la Municipalité a besoin d'avoir les moyens nécessaires pour mener à bien ce concours. Dès que le projet sera clair, le Conseil aura tous les éléments pour pouvoir dire oui ou non au projet. Il invite les conseillers à voter ce crédit.

M. Francis Liard : une fois tous les relevés à disposition, la première chose sera d'imaginer ce que l'on peut faire en fonction de la topographie, et comme il s'agit d'un monument historique, tout cela va prendre du temps.

M. Riccardo De Filippo souhaite avoir une clarification afin de mieux voter sur quel est le résultat du concours : est-ce un projet d'architecture ou un programme pour un concours d'architecture ? Quel est le résultat que l'on souhaite avoir avec cette proposition.

M. Francis Liard, Syndic : c'est un concours avec un cahier des charges. Sur cette base, nous inviterons 5 bureaux d'architectes qui seront rétribués comme indiqué à Frs 10'000.- par projet puis le jury choisira le meilleur des projets.

M. Riccardo De Filippo : on nous demande de voter pour un concours dont nous n'avons pas le programme. « Je suis architecte et j'ai vécu dans beaucoup de pays, je travaille à l'international et c'est la première fois que j'entends une chose pareille, c'est inouï ».

M. Francis Liard, Syndic : nous l'avons fait pour le Rionzier ainsi que pour le collège, C'est toujours ainsi que cela se fait. Il y a une loi à respecter. Une fois le programme établi, nous aviserons. Nous avons une commission ad hoc nommée par le Conseil ou alors il faut dissoudre la commission ad hoc si vous n'avez pas confiance en celle-ci ni envers la Municipalité.

Mme Laurence Sachot trouve quand même qu'il sera bien de scinder ce préavis en 2 parties mais se demande pourquoi le concours n'est pas ouvert à tous et quels sont les critères des invitations pour les 5 bureaux d'architectes ?

M. Francis Liard, Syndic : il y a eu 2 concours à Féchy ces dernières années, d'une part pour le Rionzier où le PPA était déjà défini et où nous savions exactement ce que l'on pouvait faire au niveau des surfaces. Le concours a coûté Frs 90'000.-. Il s'agissait d'un concours sur invitation. Le concours ouvert du collège a coûté Frs 240'000.- au minimum. La Municipalité veut bien faire un concours ouvert, mais on va recevoir entre 50 et 60 projets à étudier, donc il faudra des montants plus importants à remettre aux bureaux lauréats. Au niveau du Jury, ça ne se passera pas sur une demi journée mais 3 jours complets.

M. Willy Kursner demande le vote à bulletins secrets ce qui est accepté, puisqu'un cinquième des membres soutient cette demande.

Le préavis no 1/2013 mis en votation par bulletins secrets est accepté à la majorité avec 3 abstentions et 1 rejet.

8. Communications de la Municipalité

M. Andreas Meyer, Municipal, a une bonne nouvelle à annoncer : une réponse positive de l'ARASMAC pour la réalisation de l'UAPE au nouveau collège de Féchy. Une étape importante pour la suite des travaux de réalisation de l'UAPE qui ouvrira en août 2013.

Mme Carole Bettems, Municipale, annonce que la mise en service des Moloks aura lieu le 2 avril prochain. Elle rappelle aux personnes qui ne sont pas encore passées chercher leur carte à l'administration communale, de le faire le plus rapidement possible.

M. Marc Morandi, Municipal, présente le nouveau visuel du site internet de la Commune grâce aux compétences du conseiller M. Mathieu Barbay. Le site sera plus convivial. Sa mise en service se fera en 2 phases, la première étant une révision des textes puis la seconde la refonte complète avec des adjonctions que nous verrons, avec vos remarques que vous aurez la possibilité de faire par mail ou par courrier ainsi qu'avec la collaboration de la Municipalité et les membres de la Commune.

M. Francis Liard, Syndic, informe que l'inauguration ainsi que la visite du collège est agendée pour le 6 septembre à 18h00.

Le poste d'agent d'exploitation a été mis au concours, 52 candidatures ont été reçues dans les délais, 5 ont été retenues. Dans sa séance du 25 mars 2013, la municipalité a décidé d'engager M. Yvan Guillemin. M. Guillemin bénéficie d'un CFC et il est prêt à faire l'article 41 d'agent d'exploitation et même le brevet afin que l'on puisse former des apprentis. L'assemblée l'a applaudi chaleureusement.

M. Francis Liard, Syndic : a été vu dans la presse que l'on parle passablement de fusion avec Allaman, Bougy-Villars, Perroy. Les avis sont un peu différents. Pour Perroy, certains municipaux aimeraient porter cette fusion à la prochaine législature. Pour Bougy-Villars, l'avis est différent : soit la commune aimerait rester dans le groupe Féchy-Perroy ou alors verra avec Aubonne. Une séance est agendée le 24 avril prochain ou va être défini si l'on continue à discuter tous ensemble maintenant ou si l'aventure d'une fusion sera reportée à la législature prochaine.

M. Francis Liard, Syndic lit un « petit » mot adressé à Mme Katyla Labhard pour la remercier de tout le travail accompli au sein de la Municipalité durant plus de 11 ans. De très chaleureusement applaudissements viennent terminer son discours. Mme Katyla Labhard remercie la Municipalité ainsi que les Conseillers.

9. Propositions individuelles

M. Guy Mercier se joint à la demande des conseillers ayant demandé un PV complet. Le seul moyen de bien comprendre ce qu'il s'est passé en cas d'absence est qu'il soit complet.

Mme la Présidente prend en considération la remarque et informe que nous tacherons de contenter le plus de monde possible.

Mme Sylviane Dahlgren demande s'il serait possible de mettre à disposition une benne à la déchetterie pour les plastiques mesurant moins de 60 cm. Car à Rolle et à Gland cela se fait.

Mme Carole Bettems, Municipale : effectivement certaines déchetteries aux alentours acceptent les déchets plastiques. En ce qui concerne Féchy, la déchetterie ne les accepte pas et ne les acceptera pas. La raison étant qu'il n'y a pas de filière pour le plastique. Les déchets plastiques sont incinérés. En les mettant dans les ordures ménagères, le coût est moins élevé

que si une benne était à disposition (la benne serait très légère et les coûts du transport ainsi que de l'incinération très élevés).

Mme Sylviane Dahlgren demande si la société qui s'occupe de la déchetterie de Féchy est la même que celle qui s'occupe de la déchetterie de Rolle.

Mme Carole Bettems, Municipale répond que non.

Mme Jamila Blackwell, au vue de l'ouverture du collège de Féchy, elle se demande si la route du Saugey sera mieux éclairée qu'à l'heure actuelle. Surtout durant la saison hivernale, les enfants vont emprunter ce chemin et cela inquiète les parents.

M. Francis Liard, Syndic répond que le trajet sera effectué de nuit et la Municipalité étudiera ce qu'il y a à faire.

M. Mathieu Barbay : il a été voté lors du dernier conseil un amendement (sur demande de Mme Christine Kaesermann) sur le règlement des déchets par rapport aux personnes touchant l'AI. La Municipalité devait poser la question au SESA. Qu'en est-il ?

Mme Carole Bettems, Municipale signale avoir reçu ce jour l'approbation et l'acceptation du Département du règlement sur les déchets de la Commune tel que présenté avec les modifications demandées.

M. Jean-Luc Kaesermann : on parle de l'inauguration du collège le 6 septembre et j'aimerais savoir ce qu'il va advenir de la verrue se trouvant devant le collège.

M. Francis Liard, Syndic : la verrue ne nous fait pas trop mal aux pieds, pour le moment. Ce n'est pas un caillou dans ma chaussure.

M. Marc-André Stoky : lors d'un conseil, il avait été discuté de l'option de faire des places d'évitement sur la route de L'Alliez, qu'en est-il ?

Mme Carole Bettems, Municipale : le dossier est entre les mains de la Municipalité d'Aubonne, elle ne sait pas si ils sont en discussion avec les agriculteurs. En ce qui concerne l'Etat, pour le voyer des routes c'était en ordre. Elle attend de leurs nouvelles mais va essayer de précipiter la discussion.

M. Bernard Genton : cela fait plusieurs conseils qu'il ne parle pas de martinets. Comme ce soir, il y a eu plusieurs discussions sur les bâtiments de la Commune, et bien en voici un autre qui se trouve à l'ouest de l'ancienne école. Il s'agit bien entendu de l'église. Dimanche, il a constaté à son grand étonnement que les petites portes qui sont censées obturer les trous d'envols des martinets et qui sont là pour des raisons biologiques évidentes, ont été ré-ouvertes alors qu'elles avaient été fermées avec une perche télescopique de 6 m. de long. Il ose imaginer que la personne ayant fait ça, l'a fait en toute bonne volonté en pensant aider les oiseaux. En réalité, il ne faut pas le faire. Merci de laisser M. Genton s'occuper des martinets. S'il s'agit de quelqu'un se trouvant dans la salle, il faut s'approcher de lui discrètement et M. Genton lui en expliquera les raisons. Il demande à ce que les Conseillers en parlent autour

d'eux. « C'est M. Genton qui ouvre et qui ferme ces petites portes, il paraît que c'est un spécialiste des martinets ».

M. Willy Kursner : M. le syndic nous a parlé d'éventuelle fusion de Commune, il serait bon je pense d'en parler et de prendre la température de savoir les citoyens et citoyennes de la Commune seraient enthousiastes à une fusion ou plutôt rester tel que nous le sommes aujourd'hui. Il ne demande pas de réponse aujourd'hui, mais il serait bien de savoir ou en est la population avant d'en débattre plus loin.

M. Francis Liard : si tout c'était passé comme il avait été prévu, un document aurait du être préparer et présenter aux Conseil Généraux normalement lors de cette séance. Mais étant donné que la Commune de Perroy ne l'a pas préparé et que dans l'idée le même document devrait être présenté aux Communes concernées afin de présenter le projet. Cela est remis à une séance ultérieure.

10. Clôture de la séance

Mme la Présidente remercie chacune et chacun pour leur attention.

Le prochain Conseil aura lieu mardi **25 juin 2013**.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h33.

